	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-155

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESKINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-155

Création d'une réserve citoyenne métropolitaine - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le territoire de Bordeaux Métropole est soumis à des risques importants et a subi des évènements d'origine climatique notamment qui ont nécessité une réaction rapide et efficace des services de Bordeaux Métropole en lien étroit avec les communes. Avec la crise sanitaire, la perception des risques et des vulnérabilités individuelles et collectives a connu un tournant et les citoyennes et les citoyens sont sensibilisés et désireux d'agir.

Une étude menée par France Bénévolat, dont les conclusions ont été confirmées lors des confinements successifs puis avec la mobilisation citoyenne spontanée en soutien à la lutte contre les feux de forêt girondins de l'été 2022, a fait état d'une évolution des formes traditionnelles de l'engagement. La tendance est à une « citoyenneté d'action » et d'engagement dans des projets précis plus qu'à l'adhésion associative qui paraît s'essouffler tandis que l'éco-anxiété semble gagner du terrain, notamment chez les plus jeunes.

La Loi Matras du 25 Novembre 2021 rend obligatoire la réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde pour Bordeaux Métropole et prévoit la création de réserves citoyennes intercommunales. Comme présenté en Bureau métropolitain, Bordeaux Métropole s'engage, en accord avec les communes, à les accompagner dans un objectif de mise à jour, d'harmonisation et d'actualisation de leurs plans communaux de sauvegarde. En parallèle de cet accompagnement et en cohérence avec les plans communaux, Bordeaux Métropole a débuté la réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde. Ce plan prépare la réponse aux situations de crise et organise la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Intégrée au Plan intercommunal de sauvegarde, la Réserve Citoyenne Métropolitaine a vocation à intervenir, en collaboration étroite avec les communes et les services de secours qui restent les pivots de l'organisation des opérations, pour des actions de sauvegarde telles que le soutien et l'assistance de la population en cas de crises, sans se substituer ou concurrencer les services publics, et notamment les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, l'action de la Réserve Citoyenne Métropolitaine est complémentaire et respectueuse de celles des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Les missions et les limites d'intervention de la Réserve Citoyenne relèveront de l'information préventive en amont des crises à travers l'acculturation des populations aux risques majeurs, de l'action opérationnelle et de l'assistance et l'accompagnement après la survenue de l'évènement et seront définies dans son règlement intérieur. Pour l'élaboration de ce dernier, des élus métropolitains ayant une expertise reconnue dans ce domaine seront associés.

Bordeaux Métropole voit également dans la création de sa Réserve Citoyenne Métropolitaine un levier pour assurer, lors des situations d'urgence ou de crises, une coordination des bénévoles en un point unique qui facilitera les échanges avec les services de gestion de crise ainsi qu'une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance à la Métropole. Cette Réserve permettra en outre une rationalisation des coûts (formations, achat de matériel...) par rapport à une multiplication des réserves communales tout en respectant et en se coordonnant avec celles existantes ou qui pourraient voir le jour.

Les volontaires de la Réserve Citoyenne Métropolitaine trouveront quant à eux un cadre d'action et de mise à disposition clair, des formations adaptées, des exercices de simulation, des temps d'échanges réguliers et une reconnaissance de leur engagement.

Recrutés pour une durée d'une année renouvelable, les volontaires de la Réserve Citoyenne Métropolitaine seront bénévoles. Au terme de l'appel à candidatures, ils seront choisis par un comité de sélection après un entretien permettant de vérifier leurs aptitudes, sans condition d'âge, de sexe ni de nationalité. Les volontaires disposeront du statut de collaborateur occasionnel non rémunéré de Bordeaux Métropole et se verront défrayés de leurs dépenses dans le cadre de leurs missions (transport public, restauration...). Pour la première année, il est prévu de recruter une cinquantaine de volontaires afin de structurer au mieux le dispositif qui montera en puissance les années suivantes avec de nouveaux recrutements pour atteindre deux cents volontaires à moyen terme.

Le coût de mise en œuvre de la Réserve Citoyenne Métropolitaine est estimé à 15 000 € pour la première année.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile,

VU l'article R731-5 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le Code de la Sécurité Intérieure.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a engagé la réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde,

DECIDE

Article 1 : de créer une Réserve Citoyenne Métropolitaine.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les documents assurant la mise en œuvre de la réserve citoyenne métropolitaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention : Monsieur CUGY, Monsieur MORISSET;
Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alexandre RUBIO
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	